

Normes et recommandations - Salle de musique et de rangement

Les normes obligatoires sont signalées en vert

1. GENERALITES		
1.1	Description	Cet espace doit être propice à l'émission mais aussi à la réception des sons. Il doit permettre d'accueillir au minimum l'effectif complet d'une classe. Utilisation par les sociétés locales <ul style="list-style-type: none"> Cas échéant, la salle doit être située de manière à être facilement accessible de l'extérieur ; Le matériel des sociétés doit trouver place dans des armoires distinctes de celles sous clé de l'école.
1.2	Nombre d'occupants	24 élèves, parfois plusieurs classes + 1 enseignant-e-s.
1.3	Surface nette minimale, (m2)	<ul style="list-style-type: none"> 120m2 pour la salle de musique, surface proche du carré ; 20m2 pour la salle de rangement.
1.4	Hauteur nette minimale (cm)	270 cm. Si le parti architectural le permet, la hauteur minimum pourra passer de 3 à 4 mètres.

2. CONSTRUCTION		
2.1	Sol + revêtement	La charge des instruments peut user certains revêtements de sol. Facilement nettoyable.
2.2	Revêtement des murs	Revêtement acoustique partiel.
2.3	Fenêtres	Les fenêtres sont conçues afin de ne pas empiéter sur la surface de la salle et les activités pédagogiques tout en permettant une bonne aération naturelle.
2.4	Dispositifs acoustiques	<ul style="list-style-type: none"> Revêtement acoustique du plafond 100%, y compris les portes ; Temps de réverbération de 1,1 à 1,5 secondes ; Le temps de réverbération se règle selon l'utilisation. En plus des matériaux absorbants répartis dans la salle, le réglage du temps de réverbération s'exécute à l'aide de rideaux absorbants pouvant se déplacer tout autour de la salle et couvrir au moins 2 faces simultanément.

3. TECHNIQUES		
3.1	Ventilation	Double flux. Humidité contrôlée.
3.2	Sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> Lavabo avec eau froide ; Distributeur de papier adapté aux élèves (1 feuille de papier à la fois) ; Distributeur de savon liquide.
3.3	Chauffage	Selon projet.
3.4	Electricité	Selon projet
	éclairage	Selon projet. La salle doit pouvoir être obscurcie.
	courant fort	Prises électriques 3x230V en suffisance à répartir selon projet. 4 prises au minimum. Boîte au sol 4x3x230V situées au centre de la

		salle.
	courant faible et informatique	<ul style="list-style-type: none"> • 1xRJ-45 PoE ou PoE+ pour borne wifi, installée en hauteur à mi-longueur de la salle ; • 2xRJ-45 et 3x230V pour affichage frontal, désaxées de 70-80cm sur la gauche et à 200cm (bord inférieur du boîtier) du sol fini ; • 2xRJ-45 ou un tube vide permettant une installation facilitée par la suite et 3x230V en fond de classe. Si des équipements mobiles sont privilégiés et qu'un réseau sans fil performant est mis en place, abandon possible des prises RJ-45 en fond de classe.

4. MOBILIERS ET MATERIELS A CHARGE DES COMMUNES

4.1	Affichage frontal et surfaces d'écriture	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage numérique frontal (ANF) et support mural fixe de type VESA, selon décision DFJC n° 184 ; • Surfaces d'écriture en suffisance (panneaux blancs de préférence ou tableaux noirs préexistants) ; • Selon le choix des communes, support réglable en hauteur ; • Selon le type d'ANF, une barre son ou haut-parleurs de qualité, en particulier pour l'enseignement des langues.
4.2	Mobilier et installations obligatoires	<p>Salle de musique (120m2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patères à l'extérieur de la classe ; • Panneaux d'affichage et/ou mur aimanté ; • Tableau blanc pivotant sur roulette avec portées musicales sur une face ; • Etagères ouvertes (avec portes coulissantes), modulables et déplaçables, profondeur minimum 45cm (format de papier A3) ; • Armoires fermant à clé, modulables et déplaçables, profondeur minimum 45cm (format de papier A3) ; • Meubles de rangements et leurs accessoires (bacs, caisses de rangement, etc.) ; • 2 grandes tables polyvalentes facilement et rapidement modulables en hauteur par l'enseignant-e et déplaçables ; • Bureau avec plusieurs tiroirs fermant à clé pour l'enseignant-e avec chaise de bureau à roulettes ; • Chaises empilables avec table latérale pour les élèves ; • Lutrins. <p>Salle ou espace de rangement (20m2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etagères ; • Armoires, dont au moins une pouvant se fermer à clé ; • Meubles de rangements et leurs accessoires (bacs, caisses de rangement, etc.).
4.3	Matériel ou équipement d'exploitation	<p>Salle de musique</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Chaîne HIFI de très bonne qualité et enceintes acoustiques de minimum 200W RMS (mobile ou fixe) ; • Micros, table de mixage, etc. ; • Piano à queue ou droit selon choix de la commune (surtout si la salle est mise à disposition de chorales) ou un clavier électronique d'excellente qualité ; • Chariots à roulettes pour déplacer le matériel ; • Poubelles pour le tri des déchets, matériel de nettoyage.

5. REMARQUES

- L'enseignant de musique réunit parfois des effectifs plus importants pour certaines auditions ou répétitions ou pour des exercices d'expression corporelle et pour des mouvements de groupes ;
- Pour les sociétés locales et les chœurs des écoles, il faudrait prévoir des effectifs supérieurs. Prévoir au moins des chaises supplémentaires et si possible ouvrir une cloison entre deux salles de musique au besoin ;
- Dans le cas où la salle est utilisée par les sociétés locales, il est nécessaire de régler les problèmes d'accès et de sanitaires. Le matériel scolaire doit être mis sous clé.

Salle de rangement

- Il en faut une au minimum ;
- Le nombre de salles de rangement est à déterminer avec les utilisateurs.